

Image not found or type unknown



Existe-t-il des sites interdits ?

Par **titoune_returns**, le **16/01/2014** à **14:17**

Bonjour, hier j'étais avec des amis et nous avons décidé d'aller sur un site interdit par curiosité et pour rire en coup. Néanmoins, une fois cliqué sur un lien au hasard, une page s'affiche, citant des articles du code pénal, une photo de François Hollande en haut à droite et un pop-up me disant "votre navigateur a été bloqué" "vous avez essayé de visiter un site interdit"...

Je n'ai pas eu le temps de noter le lien car j'ai tout fait pour quitter cela rapidement. Je me demandais si on pouvait se faire condamner pour AVOIR TENTÉ de visiter un site interdit, ceci me paraît bizarre car cela pourrait très bien être un accident.

J'aimerais donc savoir si l'Etat peut nous surveiller comme ça et si je risque quelque chose, ou si c'est une blague de la part de celui qui a créé le site... Merci d'avance